



Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Languedoc-Roussillon

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2017 - 31/12/2017
Version	2017.0
Statut - Nœud actuel	Envoyé - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	22/06/2018

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP091
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Languedoc-Roussillon
Période de programmation	2014 - 2020
Version	6.1
Numéro de la décision	C(2017)9031
Date de la décision	19/12/2017
Autorité de gestion	Région Languedoc-Roussillon - Direction de la Ruralité, de l'Agriculture et de l'Economie Littorale
Organisme de coordination	Agence de Services et de Paiement - Mission de coordination des organismes payeurs des fonds agricoles

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	11
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	27
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	29
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	29
1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries).....	31
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	32
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	32
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	34
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	34
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	36
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	37
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	37
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	38
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	39
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	39
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	39
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	41
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	41
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	41
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	41
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	42

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	45
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	46
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME	47
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013.....	48
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	50
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	51
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES	56
Annexe II	57
Documents	67

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017					1,72
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					170,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017					1 675,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2017	4,09	112,05	4,79	131,22	3,65
		2014-2016	2,91	79,72	0,31	8,49	
		2014-2015	0,15	4,11	0,15	4,11	
Pourcentage des exploitations bénéficiant directement ou indirectement (via les CUMA) des investissements soutenus dans le développement ou la modernisation (%)		2014-2017			2,07	24,30	8,52
		2014-2016			2,07	24,30	
		2014-2015			1,00	11,74	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	234 491,68	14,90	0,00	0,00	1 573 809,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	30 207 623,22	49,30	11 627 242,40	18,98	61 269 841,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 458 060,18	16,83	344 625,61	3,98	8 662 698,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 588 049,69	71,46			2 222 222,22
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	840 956,90	17,01	0,00	0,00	4 944 444,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	34 329 181,67	43,64	11 971 868,01	15,22	78 673 014,22

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2017	1,55	37,91	1,37	33,51	4,09
		2014-2016	1,54	37,67	0,62	15,17	
		2014-2015	0,44	10,76	0,82	20,06	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	862 648,17	11,32	481 876,75	6,32	7 619 048,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	16 734 065,52	40,32	8 515 342,50	20,52	41 500 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	17 596 713,69	35,82	8 997 219,25	18,32	49 119 048,00

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2017	0,06	46,23			0,13
		2014-2016					
		2014-2015	0,01	7,71			
% d'entreprises agro-alimentaires bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements liés à la transformation et commercialisation de produits agricoles (%)		2014-2017			3,50	25,27	13,85
		2014-2016			0,24	1,73	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	932 372,71	23,32	268 950,00	6,73	3 998 254,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	21 797 538,75	50,27	6 618 493,41	15,27	43 357 143,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 111 111,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	22 729 911,46	46,90	6 887 443,41	14,21	48 466 508,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)		2014-2017			6,04	96,64	6,25
		2014-2016			0,39	6,24	
		2014-2015					
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017			7,64	100,11	7,63
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2017					7,70
		2014-2016			0,63	8,18	
		2014-2015			0,63	8,18	
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2017			12,21	122,82	9,94
		2014-2016			2,80	28,16	
		2014-2015			2,80	28,16	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			904 762,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	12 520 431,17	54,03	3 283 452,82	14,17	23 173 016,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	11 124 762,98	37,43	1 941 980,62	6,53	29 722 222,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	6 832 778,28	59,44	798 967,61	6,95	11 496 190,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	32 431 272,01	31,25	13 580 553,61	13,09	103 780 712,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	12 636 661,48	16,41	3 431 872,00	4,46	77 000 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	206 092 414,56	60,63	206 131 683,19	60,65	339 890 957,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00		0,00		0,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	281 638 320,48	48,05	229 168 509,85	39,10	586 101 192,00

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2017					26,34
		2014-2016			3,29	12,49	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	6 347 457,77	11,80	4 482 642,19	8,33	53 793 651,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00		0,00		0,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	6 347 457,77	11,80	4 482 642,19	8,33	53 793 651,00

Domaine prioritaire 5B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)		2014-2017	1 040 177,17	46,56	256 723,12	11,49	2 234 127,00
		2014-2016	936 697,56	41,93	137 097,68	6,14	
		2014-2015	25 747,34	1,15	51 494,68	2,30	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	482 638,32	54,01	193 955,69	21,70	893 651,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	482 638,32	54,01	193 955,69	21,70	893 651,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)		2014-2017			11,47	824,54	1,39
		2014-2016					
		2014-2015					
% de terres forestières contribuant à la séquestration ou à la conservation du carbone (TO 8.5) (%)		2014-2017					0,06
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 104 659,58	57,27	527 565,23	9,73	5 420 635,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	521 780,00	15,98			3 265 873,02
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 310 576,06	45,22	586 013,35	20,22	2 898 412,70
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	24 252 069,50	181,89	20 640 446,80	154,80	13 333 333,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 131 263,32		0,00		0,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	30 320 348,46	121,68	21 754 025,38	87,30	24 918 253,72

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2017			1,00	10,00	10,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	1 174 603,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00		
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	574 366,80	16,34	0,00	0,00	3 515 873,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	579 481,51	18,02	320 000,00	9,95	3 215 873,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 153 848,31	14,59	320 000,00	4,05	7 906 349,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					156,00
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					1,30
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2017			44,44	135,65	32,76
		2014-2016			44,44	135,65	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	28 153,13	1,48	1 904 762,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	473 151,08	24,53	0,00	0,00	1 928 571,43
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 059 112,44	13,33	0,00	0,00	7 942 857,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 531 070,77	6,42	1 388 361,14	2,52	55 000 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	5 063 334,29	7,58	1 416 514,27	2,12	66 776 190,43

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Ce Rapport Annuel de Mise en Oeuvre présente les données quantitatives présentées pour un RAMO ordinaire, des données qualitatives sur la mise en œuvre du programme de Développement Rural Languedoc Roussillon pour la programmation 2014-2020.

Ainsi sont présentés :

- Les engagements au 31/12/2017 relatifs aux dispositifs mis en œuvre en 2014, 2015, 2016 et 2017 (Table A)
- Les réalisations (données financières, indicateurs de résultat et d'impact - Tables B à G) relatives aux dossiers payés au 31 décembre 2017. Comme stipulé après la modification du règlement UE 215/2014 en date du 23 février 2018, « en application du nouveau règlement, les autorités de gestion ont le choix de la méthodologie qu'elles souhaitent retenir pour comptabiliser les opérations, y compris d'en rester à la méthodologie initiale, y compris de faire des choix distincts par indicateur ou par dispositif » ; ainsi la CE autorise désormais que :

“La valeur intermédiaire et la valeur cible d'un indicateur de réalisation renvoient aux valeurs obtenues:

- *Par des opérations dans lesquelles toutes les actions conduisant à des réalisations ont été menées intégralement, mais pour lesquelles tous les paiements n'ont pas nécessairement été effectués, ou*
- *Au valeurs obtenues par des opérations qui ont commencé, mais dans lesquelles certaines actions conduisant à des réalisations sont encore en cours,*
- *Ou à ces deux types de valeurs”*

Contrairement à la règle initiale, qui ne comptabilisait que les opérations achevées, les opérations pour lesquelles il y a eu un début de réalisation peuvent désormais être prises en compte. Cette nouvelle méthode permet de refléter plus précisément l'état d'avancement des programmes.

L'AG a donc décidé d'utiliser cette nouvelle règle dès le RAMO de cette année pour le comptage du nombre de dossiers et également le total de dépenses publiques. Désormais tous les dossiers ayant reçus au moins un premier paiement sont comptabilisés et non plus uniquement les dossiers soldés.

- Le rythme de mise en œuvre du PDR, illustré par les données (en engagements et réalisations) présentées en parties a), b) et en section 11 a été marqué :

D'une part, une forte dynamique de programmation sur l'ensemble des Types d'Opération

De plus, la logique d'intervention, revue en 2016 et mise en application au 01/01/2017. Cette révision a eu pour objectif de rendre plus cohérent les actions soutenues avec la stratégie du PDR Languedoc Roussillon notamment via une simplification des mesures ayant des effets secondaires sur d'autres domaines prioritaires.

Les données présentées ci-après sont celles relatives aux dossiers engagés et payés au 31/12/2017 afin de présenter un état des lieux le plus proche de la réalité. Le Top Up a été comptabilisé pour cette revue de la

programmation, des engagements et des paiements. Pour rappel, suite à la modification du règlement 215/2014 ont été comptabilisés les dossiers ayant reçus au moins 1 paiement au 31/12/2017.

Pour les prêts bonifiés, il faut considérer la possibilité d'évènements sur les prêts même au delà de la fin de Plan d'entreprise, pouvant notamment entraîner une baisse de la bonification voire la suppression :

- remboursement partiel ou total
- déclassement partiel ou total

De ce fait, des évolutions annuelles pourront être observées pour ces montants.

Enfin, il n'a pas été possible à l'Autorité de Gestion de posséder l'intégralité des données relatives à la surface, la filière et le zonage sur certains Types d'Opération. Cette situation ne concerne pas uniquement le PDR Languedoc-Roussillon. D'autres AG ont subies le même sort cette année. L'ASP a été informé de ce dysfonctionnement. De nouvelles matrices d'extractions seront normalement disponibles pour l'ensemble des AG Françaises à la rentrée 2018, permettant de présenter des données fiables pour le RAMO renforcé 2018. Dans l'attente de ces mises à jour, l'AG présente donc dans le présent RAMO (tableaux C) une répartition établie sur un échantillon de dossiers pour lesquels l'information était disponible. Ceci explique le différentiel, en nombre de dossiers, entre ces tableaux et ceux plus globaux (tableaux B1).

Priorité 1. Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La Priorité 1 est une priorité transversale à l'ensemble du Programme de Développement Rural Languedoc Roussillon, aucune maquette financière n'y est rattachée. Cependant, par souci de lisibilité, une présentation des TO impactant cette priorité à titre secondaire sont présentés ci-dessous.

DP1A. Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales.

S'il n'est pas possible de suivre l'évolution de la consommation de la maquette au niveau de ce domaine prioritaire, il peut cependant être noté que les dispositifs suivants portent des contributions secondaires à ce domaine prioritaire :

- Le TO 1.2. Projets de démonstration et actions d'informations. Depuis le début de la programmation, 9 dossiers ont été engagés (sur 30 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 93 371,68 € et 58 824,09 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 9 dossiers, 6 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 56 945,01 € engagés et 35 875,32 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

(Pour rappel : ont été comptabilisés les dossiers ayant reçus au moins 1 paiement au 31/12/2017).

- Le TO 16.2. Accompagnement des projets collectifs innovants. Depuis le début de la programmation, 12 dossiers ont été engagés (sur 21 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 428 284,99 €. Parmi ces 12 dossiers, aucun n'a été engagé en 2017 au titre de ce TO.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

- Le TO 16.7. Ingénierie territoriale : Développement des espaces agricoles, forestiers et ruraux et gestion de la ressource en eau. Depuis le début de la programmation, 25 dossiers ont été engagés (sur 45 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 1 188 712,44 € et 741 854,77 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 25 dossiers, 24 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 059 112,44 € engagés et 665 026,27 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

- La mesure 19. Soutien au développement local Leader. Depuis le début de la programmation, 45 dossiers ont été engagés, pour un total de dépenses publiques engagés de 3 408 613,89 €. Les 45 dossiers ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques engagés de 3 408 613,89 €.

Au 31/12/2017, 1 457 179,28 € ont été payés (TDP) dont 1 066 097,54 € de contrepartie FEADER.

DP1B. Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement.

S'il n'est pas possible de suivre l'évolution de la consommation de la maquette au niveau de ce domaine prioritaire, il peut cependant être noté que les dispositifs suivants portent des contributions secondaires à ce domaine prioritaire :

- La mesure secondaire 16.2. Accompagnement des projets collectifs innovant. Depuis le début de la programmation, 12 dossiers ont été engagés (sur 21 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 428 284,99 €. Parmi ces 12 dossiers, aucun n'a été engagé en 2017 au titre de ce TO.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

DP1C. Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

S'il n'est pas possible de suivre l'évolution de la consommation de la maquette au niveau de ce domaine prioritaire, il peut cependant être noté que les dispositifs suivants portent des contributions secondaires à ce domaine prioritaires :

- Le TO 1.1. Formation professionnelle et acquisition de connaissances. Depuis le début de la programmation, 1 dossier a été engagé (sur 3 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 141 120,00 € et 88 905,60 € de contrepartie FEADER. Ce dossier a été engagé uniquement en 2017 au titre de ce TO.
- Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

Exemple de projet: Projet PEI "un système innovant de conduite des grandes cultures avec des légumineuses" - Voir annexe 1

Priorité 2. Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts.

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la priorité 2 : 2317 dossiers ont été programmés, 1093 dossiers ont été engagés et 451 dossiers ont été payés.

DP2A. Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole

Les dispositifs concourant à l'amélioration de la compétitivité des agriculteurs et impactant donc ce DP à titre principal sont:

- Le TO 1.1. Formation professionnelle et acquisition de connaissances. Depuis le début de la programmation, 1 dossier a été engagé (sur 3 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 141 120.00 € et 88 905.60 € de contrepartie FEADER. Ce dossier a été engagé uniquement en 2017 au titre de ce TO.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

- Le TO 1.2. Projets de démonstration et actions d'informations. Depuis le début de la programmation, 9 dossiers ont été engagés (sur 30 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 93 371,68 € et 58 824,09 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 9 dossiers, 6 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 56 945.01 € engagés et 35 875,32 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

- Le TO 4.1.1. Investissement dans les exploitations. Depuis le début de la programmation, 509 dossiers ont été engagés (sur 868 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 20 713 251,73 € et 8 665 761,33€ de contrepartie FEADER. Parmi ces 509 dossiers, 163 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 6 673 998,45 € engagés et 1 858 866,67 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 7 680 763,13 € ont été payés (TDP) dont 3 564 145.76 € de contrepartie FEADER.

- Le TO 4.1.2. Investissement dans les CUMA. Depuis le début de la programmation, 291 dossiers ont été engagés (sur 392 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 5 205 836,53 € et 2 772 078,36 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 291 dossiers, 90 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 770 806,15 € engagés et 907 026,76 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 1 733 503,14 € ont été payés (TDP) dont 920 319.97 € de contrepartie FEADER.

- Le TO 4.2.1. Développement des exploitations agricoles – Transformation et commercialisation. Depuis le début de la programmation, 117 dossiers ont été engagés (sur 141 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 3 018 885,65 € et 1 797 005,06 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 117 dossiers, 42 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 986 416,09 € engagés et 598 625,39 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 900 476,13 € ont été payés (TDP) dont 511 924,88 € de contrepartie FEADER.

- Le TO 6.4.1. Création et développement d'activités agritouristiques : extension, création de réseaux et d'ouvrages de stockage en réponse à la sécheresse et au changement climatique : réalisation d'économies d'eau et substitution des prélèvements existants. Depuis le début de la programmation, 24 dossiers ont été engagés (sur 35 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 1 713 525,34 € et 1 070 563,4 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 24 dossiers, 3 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 386 507,16 € engagés et 243 499,47 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 344 625,61 € ont été payés (TDP) dont 193 661,12 € de contrepartie FEADER.

- Le TO 16.2. Accompagnement des projets collectifs innovant. Depuis le début de la programmation, 12 dossiers ont été engagés (sur 21 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 428 284,99 €. Parmi ces 12 dossiers, aucun n'a été engagé en 2017 au titre de ce TO.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

Exemple de projet: Projet 4.2.1: GAEC de l'Esclancide - Diversification d'activité - [Voir annexe 2](#)

DP2B. Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations.

Seuls trois dispositifs sont fléchés sur le domaine prioritaire 2B, relatif à l'entrée de jeunes agriculteurs formés dans le secteur agricole :

- TO 4.1.1 Investissement dans les exploitations

Depuis le début de la programmation, 155 dossiers ont été engagés (sur 215 programmés), pour un total de dépenses publiques de 861 793,33 € et 542 929,57 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 155 dossiers, 93 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 521 045,9 € engagés et 328 258,72 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 481 876,75 € ont été payés (TDP) dont 303 582,31 € de contrepartie FEADER.

- TO 6.1.1 Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA)

Depuis le début de la programmation, 582 dossiers ont été engagés (sur 584 programmés), pour un total de dépenses publiques de 15 101 015 € et 12 038 1568 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 582 dossiers, 161 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 5 330

675€ engagés 4 264 540 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 8 515 342,5 € ont été payés (TDP) dont 6 769 618,8 € de contrepartie FEADER.

- TO 6.1.2 Prêts Bonifiés

Depuis le début de la programmation, 319 dossiers ont été programmés, pour un total de dépenses publiques de 1 392 237,90 €.

Au 31/12/2017, 34 dossiers ont été payés pour 148 936,35 € (TDP) dont 117 948,58 € de contrepartie FEADER.

Priorité 3. Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la priorité : 229 dossiers ont été programmés, 224 dossiers ont été engagés et 135 dossiers ont été payés.

DP3A. Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles

Les dispositifs impactant ce DP à titre principal sont:

- TO 3.1. L'engagement des producteurs dans les systèmes de qualité certifiés. Les premiers projets de ce dispositif ont pu être programmés au cours de l'année 2017 (4 dossiers pour un montant de dépenses publiques totales de 7631,66 €), mais n'ont pas fait l'objet d'engagement avant le 31/12/2017.
- TO 3.2. La promotion de produits de qualité certifiés. Depuis le début de la programmation, 5 dossiers ont été engagés (sur 27 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 932 372,71 € et 587 394,8 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, ces 5 dossiers ont été payés pour une dépense publique totale de 900 205,94 € dont 567 129,71 € de contrepartie FEADER.

- TO 4.2.2. Investissements dans les entreprises de transformation et de commercialisation de produits agricoles. Depuis le début de la programmation, 57 dossiers ont été engagés (sur 108 programmés), pour un total de dépenses publiques de 12 322 666,41 € et 7 159 762,52 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 57 dossiers, 14 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 842 370,03 € engagés 1 160 693,12 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 4 180 993,41 € ont été payés (TDP) dont 2 512 758,58 € de contrepartie FEADER.

Priorité 4. Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la Priorité 4 : 2 705 dossiers ont été

programmés, 1889 dossiers ont été engagés et 1007 dossiers ont été payés.

Les dispositifs, impactant cette priorité à titre principal et ayant fait l'objet d'engagement sont les suivants :

- TO 4.1.3 Investissements en faveur d'une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau. Depuis le début de la programmation, 973 dossiers ont été engagés (sur 1342 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 6 257 574,07 € et 3 099 998 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 973 dossiers, 42 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 288 748,61 € engagés et 144 145,25 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 3 283 452,82 € ont été payés (TDP) dont 1 757 605,45 € de contrepartie FEADER.

- TO 4.3.5 Infrastructures en faveur d'une gestion qualitative de la ressource en eau. Depuis le début de la programmation, 22 dossiers ont été engagés (sur 34 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 6 279 203,69 € et 2 210 340,77 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 22 dossiers, 7 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 900 714,83 € engagés et 210 340,77 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.

- TO 7.1. Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites Natura 2000. Depuis le début de la programmation, 4 dossiers ont été engagés (sur 7 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 215 488,77 € et 135 757,93 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 4 dossiers, 2 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 76 710,33 € engagés et 48 327,51 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.

- TO 7.6.1 Prédation. Depuis le début de la programmation, 408 dossiers ont été engagés (sur 415 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 2 667 512,62 € et 1 680 531,97 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 408 dossiers, 174 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 228 389,67 € engagés et 773 885,09 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 1 358 136 € ont été payés (TDP) dont 855 624,76 € de contrepartie FEADER.

- TO 7.6.2 Animation des documents de gestion des sites NATURA 2000. Depuis le début de la programmation, 103 dossiers ont été engagés (sur 115 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 4 294 734,48 € et 2 705 651,13 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 103 dossiers, 39 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 802 112,87 € engagés et 1 135 331,06 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 583 844,62 € ont été payés (TDP) dont 353 692,44 € de contrepartie FEADER.

- TO 7.6.3 Contrats Natura 2000. Depuis le début de la programmation, 28 dossiers ont été engagés (sur 133 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 499 349,54 € et 314 680,44 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 28 dossiers, 17 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 269 757,43 € engagés et 169 943,18 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.

- TO 7.6.5 Animation des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Depuis le début de la programmation, 40 dossiers ont été engagés (sur 105 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 887 114,93 € et 565 811,08 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 40 dossiers, 2 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 42 608,59 € engagés et 33 772,10 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.

- TO 7.6.6 Gestion des espaces pastoraux. Depuis le début de la programmation, 101 dossiers ont été engagés (sur 114 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 1 495 446,1 € et 847 802,57 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 101 dossiers, 59 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 738 165,1€ engagés et 465 043,62 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé.

- TO 8.3.1 Défense des forêts contre l'incendie : investissements en réponse à la sécheresse et au changement climatique. Depuis le début de la programmation, 116 dossiers ont été engagés (sur 295 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 6 719 356,6€ et 3 822 433,33 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 116 dossiers, 32 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 573 915,2 € engagés et 932 114,61 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 1 063 721,85 ont été payés (TDP) dont 597 853,46 € de contrepartie FEADER.

- TO 8.3.2 Restauration des terrains en montagne en renforcement du rôle de protection de la forêt. Ce dispositif n'a pas été engagé sur la période 2014-2017.
- TO 8.4 Réparation des dommages causés aux forêts par les catastrophes naturelles. Ce dispositif n'a pas été engagé sur la période 2014-2017.
- M12 Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau. Cette mesure n'a pas été engagé sur la période 2014-2017.
- M13 ICHN : Depuis le début de la programmation, 206 040 741,16€ de dépenses publiques ont été payés. En 2017, 38 884 362,13€ de dépenses publiques ont été payés.

Exemple de projet: Projet MAEC: Exploitation Frédéric ALBARET - [Voir annexe 3](#)

Priorité 5. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricoles et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la priorité : 1573 dossiers ont été programmés, 1168 dossiers ont été engagés et 373 dossiers ont été payés.

5A. Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie.

Les dispositifs ayant fait l'objet d'engagement sont les suivants :

- TO 4.3.2. Soutien aux infrastructures hydrauliques : réalisation d'économies d'eau et substitution des prélèvements existants. Depuis le début de la programmation, 30 dossiers ont été engagés (sur 47 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 8 439 760,5 € et 3 645 363,57 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 30 dossiers, 13 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 2 768 306,38 € engagés et 347 548,3 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 3 940 994,27 € ont été payés (TDP) dont 2 330 230,35 € de contrepartie FEADER.

- TO 4.3.3. Soutien aux infrastructures hydrauliques : extension, création de réseaux et d'ouvrages de stockage en réponse à la sécheresse et au changement climatique : réalisation d'économies d'eau et substitution des prélèvements existants. Depuis le début de la programmation, 4 dossiers ont été engagés (sur 9 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 854 900 € et 538 587 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 4 dossiers, 3 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 54 900 € engagés et 34 587 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 541 647,92 € ont été payés (TDP) dont 335 091,88 € de contrepartie FEADER.

5B. Développer l'utilisation efficace de l'énergie par l'agriculture et la transformation alimentaire.

Ce domaine prioritaire n'est ouvert que pour une seule mesure :

- TO 4.1.4. Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire. Depuis le début de la programmation, 16 dossiers ont été engagés (sur 17 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 524 625,47 € et 330 514,01 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 16 dossiers, 4 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 172 410,42 € engagés et 108 618,56 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 193 955,69 € ont été payés (TDP) dont 122 192,07 € de contrepartie FEADER.

5E. Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie.

Les dispositifs ayant fait l'objet d'engagement sont les suivants :

- TO 4.3.4. Soutien à la desserte forestière et à la mobilisation du bois. Depuis le début de la programmation, 85 dossiers ont été engagés (sur 85 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 3 020 843,11 € et 1 731 587,97 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 85 dossiers, 15 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 392 462,41 € engagés et 247 251,27 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 527 565,23 € ont été payés (TDP) dont 308 871,38 € de contrepartie FEADER.

- TO 8.5. Soutien aux opérations favorables à l'adaptation des forêts au changement climatique ou favorisant le stockage du carbone. Depuis le début de la programmation, 41 dossiers ont été engagés (sur 42 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 757 083,68 € et 476 962,56 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 41 dossiers, 15 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 222 807,30 € engagés et 140 368,57 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 297 385,63 € ont été payés (TDP) dont 187 352,83 € de contrepartie FEADER.

Exemple de projet: Projet Hydraulique: Canal de Luc sur Orbieu - Voir annexe 4

Priorité 6. Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

De manière générale, depuis le début de la programmation, sur la priorité : 1351 dossiers ont été programmés, 878 dossiers ont été engagés et 562 dossiers ont été payés.

DP6A Développer l'utilisation efficace de l'eau par l'agriculture.

Les dispositifs ayant fait l'objet d'engagement sont les suivants :

- TO 1.1 Formation professionnelle et acquisition de connaissances. Ce dispositif n'a pas été engagé sur la période 2014-2017 au titre de ce DP.
- TO 1.2. Projets de démonstration et actions d'informations. Ce dispositif n'a pas été engagé sur la période 2014-2017 au titre de ce DP.
- TO 6.4.2. Développement des entreprises de la première transformation du bois sur le marché du bois construction. Depuis le début de la programmation, 7 dossiers ont été engagés (sur 2 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 937 416,8 € et 590 572,58 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 7 dossiers, 4 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 574 366,8 € engagés et 361 851,08 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

- TO 8.6. Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière et de mobilisation des bois. Depuis le début de la programmation, 12 dossiers ont été engagés (sur 5 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 973 340,43 € et 613 204,46 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 12 dossiers, 6 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 579 481,51 € engagés et 365 073,35 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, 608 627,72 € ont été payés (TDP)

6B. Promouvoir le développement local dans les zones rurales :

Les dispositifs ayant fait l'objet d'engagement sont les suivants :

- TO 4.3.1 Investissements des collectivités pour la reconquête du foncier agricole et forestier. Depuis le début de la programmation, 1 dossier ont été engagés (sur 3 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 28 153,43 € et 17 736,46 € de contrepartie FEADER. Parmi ce dossier, 0 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO.

Au 31/12/2017, 28 153,13 € ont été payés (TDP) dont 17 736,47 € de contrepartie FEADER.

- TO 7.4 Maisons de santé. Depuis le début de la programmation, 1 dossier ont été engagés (sur 2 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 226 346,62 € et 100 000 € de contrepartie FEADER. Parmi ce dossier, 0 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

- TO 16.7. Ingénierie territoriale : Développement des espaces agricoles, forestiers et ruraux et gestion de la ressource en eau. Depuis le début de la programmation, 25 dossiers ont été engagés (sur 9 programmés), pour un total de dépenses publiques engagés de 1 188 712,44 € et 741 854,77 € de contrepartie FEADER. Parmi ces 25 dossiers, 24 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 1 059 112,44 € engagés et 665 026,27 € de contrepartie FEADER.

Au 31/12/2017, aucun dossier n'a été payé sur ce TO.

- Mesure 19. Soutien au développement local Leader. Depuis le début de la programmation, 45 dossiers ont été engagés, pour un total de dépenses publiques engagés de 3 408 613,89 €. Les 45 ont été engagés en 2017 au titre de ce TO, pour un total de dépenses publiques de 3 408 613,89 € engagés.

Au 31/12/2017, 1 457 179,28 € ont été payés (TDP) dont 1 066 097,54 € de contrepartie FEADER.

Exemple de projet: Projet LEADER: Prieuré de Marcevol - Voir annexe 5

Focus sur la mesure agroenvironnementale (M10) :

1. Mesure 10 API : Depuis le début de la programmation, 157 opérations ont été financées pour un total de dépenses publiques de 429 038,18€ dont 321 778,65€ de contre partie FEADER.

API représente 2,24% du total des dépenses publique de la Mesure 10.

2. Mesure 10 MAET : Depuis le début de la programmation, 1723 opérations dont 1269 dédiées à Natura 2000 ont été financées pour un total de dépenses publiques de 5 088 269,45 € dont 3 955 728,36 dédiés à Natura 2000.

MAET représente 26,6% du total des dépenses publique de la Mesure 10.

3. Mesure 10 PHAE : Depuis le début de la programmation, 2458 ont été financées pour un total de dépenses publiques de 13 611 920,50€.

PHAE représente 71,1% du total des dépenses publique de la Mesure 10.

4. Mesure 10 PRM : Depuis le début de la programmation, 21 opérations ont été financées pour un total de dépenses publiques de 11 156,17€ dont 8 367,09€ de contrepartie FEADER.

PRM représente 0.1% du total des dépenses publique de la Mesure 10.

Exemples de projets ayant bénéficié du soutien du Programme de Développement Rural en Languedoc Roussillon

un système innovant de conduite des grandes cultures avec des légumineuses dans l'Hérault

Priorité 1 : Innovation et modernisation

Objectif : Développer des techniques agricoles innovantes

Les conditions méditerranéennes de forte sécheresse ou d'excès d'eau en hiver et le marché créent un contexte de production difficile pour la culture des légumineuses.

La Chambre de l'Agriculture de l'Hérault a permis de mettre en place 2 sites, un dans l'Hérault en condition sèche et un dans le Gard en condition d'excès d'eau.

Ce projet a pour objectif de tester en parcelle agricole à potentiel faible des systèmes de culture incluant des légumineuses réalisables sans irrigation.



Annexe1-Exemple de projet Priorité 1

Exemples de projets ayant bénéficié du soutien du Programme de Développement Rural en Languedoc Roussillon

une exploitation laitière en Lozère s'ouvre à de nouvelles activités

Priorité 2 : Diversification

Objectif : Diversification des revenus

Face aux fluctuations du marché du prix du lait, le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) de l'Esclancide décide de diversifier son activité en installant des toits photovoltaïques, des gîtes, des ateliers de transformation de Yaourt et de Glace et un point de vente.

L'exploitation adhère à la démarche blanc bleu cœur en donnant du lin aux vaches laitières pour augmenter le taux d'oméga 3 et réduire les maladies.



Annexe 2-Exemple de projet Priorité 2

Exemples de projets ayant bénéficié du soutien du Programme de Développement Rural en Languedoc Roussillon

L'Exploitation viticole de Frédéric Albaret à visée agro-environnementale à Cabrerolles

Priorité 4 : Biodiversité, agro-environnement

Objectif : Passage à une culture plus verte

Les objectifs de l'opération à visée agro environnementale sont doubles :

1. Entretenir les couvertures naturelles efficaces des sols dans l'inter-rang de vigne afin de réduire les risques de lessivage, de ruissellement et les risques d'érosion du sol. Elle répond ainsi à un objectif de protection de la qualité de l'eau par la réduction de l'impact des produits phytosanitaires et de lutte contre l'érosion.
2. Supprimer l'utilisation de traitements herbicides de synthèse.



un système innovant de conduite des grandes cultures avec des légumineuses dans l'Hérault

Exemples de projets ayant bénéficié du soutien du Programme de Développement Rural en Languedoc Roussillon

Modernisation de l'ASA du Canal de Luc

Priorité 5 : Promouvoir l'utilisation efficace des ressources

Objectif : Modernisation de l'activité

L'Association Syndicale Autorisée d'irrigation du canal de Luc possède un barrage sur l'Orbieu. Elle distribue de l'eau pour l'irrigation par des canaux sur les plaines de Luc, Ornaisons et Boutenac.

Face aux étiages difficiles sur l'Orbieu et à la nécessité de faire des économies d'eau, l'ASA a décidé de se moderniser en profitant de ce stockage naturel. L'ASA a alors construit une station de pompage dans la nappe qui alimente un réseau de canalisations sous pression pour l'irrigation de la plaine d'Ornaisons. Les canaux continuent d'être utilisés en hiver et au printemps pour remplir la nappe.

L'ASA dispose d'un logiciel pour gérer en temps réel le fonctionnement de son réseau. Les agriculteurs se connectent sur internet pour faire leurs demandes d'eau. En fonction de l'eau disponible, le logiciel accepte et programme l'irrigation, puis ouvre et ferme les vannes automatiquement : plus de gaspillage et de surconsommation.

Ainsi, grâce à cette innovation, l'ASA a pu reconstituer un tour d'eau, et les agriculteurs disposent d'un service de qualité, à la demande, tout en maîtrisant leur irrigation. L'ASA a réalisé de réelles économies d'eau sur la période estivale.



Reconquête paysagère et agro écologique autour du prieuré de Marcevol

Ce projet innovant relève le défi de l'agriculture en milieu sec, en testant et développant des pratiques agricoles économes en eau

Le cœur du système de production concerne les plantes à parfum, médicinales et aromatiques (PPAM) dont la filière est actuellement en essor dans les Pyrénées-Orientales et montre de forts potentiels économiques

La démarche éducative et de transmission sur l'agroécologie sera confortée par la création d'un jardin potager expérimental, la plantation de cultures annexes diversifiées (association agroforestière vigne-oliviers et arbres fruitiers adaptés aux milieux secs) et le partenariat avec les éleveurs et apiculteurs de la commune.

Ce projet implique de nombreux partenariats à l'échelle locale et nationale. Les produits seront commercialisés en vente directe à la boutique du prieuré, par correspondance, sur des marchés, foires et salon, ainsi qu'auprès de boutiques de produits locaux et de magasins bio des Pyrénées-Orientales.



Annexe 5-Exemple de projet Priorité 6

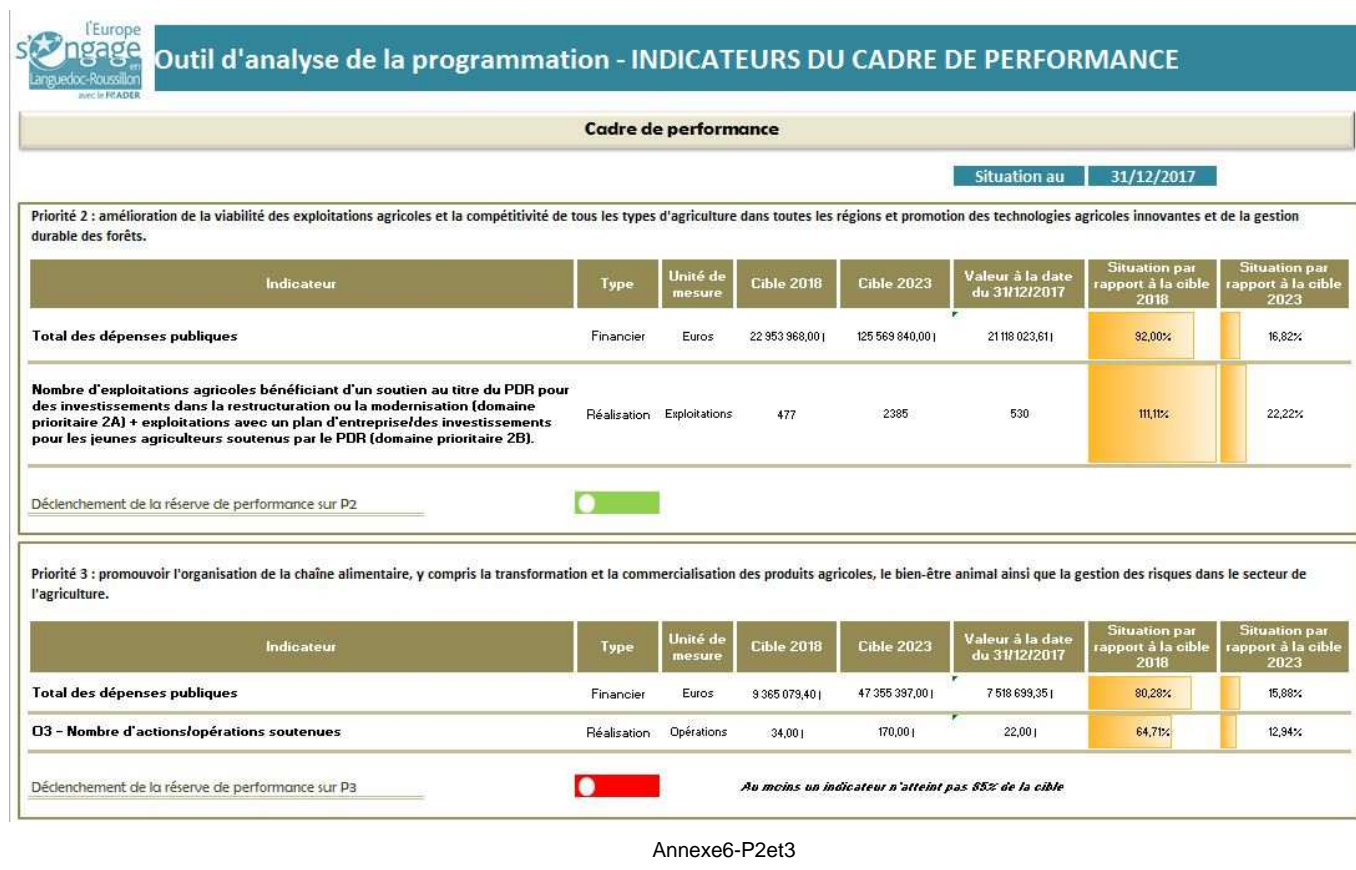
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

L'AG dispose d'un outil d'analyse de la programmation qui présente l'état d'avancement des valeurs des indicateurs inscrits au cadre de performance.

A ce jour, et sur des valeurs à jour au 30/04/2018, le bilan est globalement positif. En effet 9 des 10 valeurs intermédiaires sont aujourd'hui atteintes ou dépassant le seuil des 85% de la valeur intermédiaire.

Seule une valeur intermédiaire de la Priorité 6 n'est pas atteinte et ne le sera pas au 31/12/2018. Il s'agit de la Dépense Publique Totale de la P6. Cependant, une révision du PDR en cours permettra à l'AG d'abaisser cette valeur intermédiaire (initialement fixée à 15% de la valeur cible 2023) à 7%, et d'atteindre la cible pour l'examen de la performance en 2019.

Des visuels par priorité sont présentés en annexe 6



Priorité 4: restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

Indicateur	Type	Unité de mesure	Cible 2018	Cible 2023	Valeur à la date du 31/12/2017	Situation par rapport à la cible 2018	Situation par rapport à la cible 2023
Total des dépenses publiques	Financier	Euros	264 438 215,00	585 196 430,00	236 347 753,68	89%	40%
O5 – Superficie totale (ha)	Réalisation	Ha	120 000,00	200 000,00	165 085,23	138%	82%

Déclenchement de la réserve de performance sur P4



Priorité 5: Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie

Indicateur	Type	Unité de mesure	Cible 2018	Cible 2023	Valeur à la date du 31/12/2017	Situation par rapport à la cible 2018	Situation par rapport à la cible 2023
Total des dépenses publiques	Financier	Euros	12 507 936,54	76 339 682,70	19 113 469,24	153%	25%
Terres agricoles et forestières sous contrats de gestion visant à promouvoir la séquestration/conservation du carbone (ha) (domaine prioritaire 5E) + terres agricoles sous contrats de gestion visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et/ou les émissions d'ammoniac (ha) (domaine prioritaire 5D) + terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (ha) (domaine prioritaire 5A)	Réalisation	hectares	23 000	46 000	73 654	320%	160%

Déclenchement de la réserve de performance sur P5



Annexe6-P4et5

Priorité 6: Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

Indicateur	Type	Unité de mesure	Cible 2018	Cible 2023	Valeur à la date du 31/12/2017	Situation par rapport à la cible 2018	Situation par rapport à la cible 2023
Total des dépenses publiques	Financier	Euros	10 152 380,81	74 682 539,43	2 093 960,13	21%	3%
O18- Population concernée par les groupes d'action locale (domaine prioritaire 6B)	Réalisation	Population	880000	880000	1193629	136%	136%

Déclenchement de la réserve de performance sur P6



Au moins un indicateur n'atteint pas 85% de la cible

Annexe6-P6

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

La période de programmation actuelle (2014-2020) propose un Cadre commun de suivi et d'évaluation visant à mesurer les performances du Pilier 2 de la PAC notamment. Parmi ces obligations, le CCSE demande aux AG de rédiger un plan d'évaluation de leur PDR. Ce plan d'évaluation doit répondre aux différentes exigences et a pour objectif d'apporter un cadre structurant des travaux évaluatifs à mener sur l'ensemble de la période. Ce plan prévoit des travaux évaluatifs obligatoires ainsi que des évaluations spécifiques liées au contexte et aux besoins de chaque région.

C'est dans ce contexte que la Région Occitanie avait retenu un prestataire externe pour l'accompagner dans la définition du plan d'évaluation du PDR Midi-Pyrénées (2015) et du PDR Languedoc-Roussillon (2016).

Suite à ces différents travaux menés de façon distincte, l'Autorité de Gestion a souhaité davantage harmoniser les PDR afin d'avoir une vision suffisamment globale de l'impact et de la mise en œuvre du FEADER à l'échelle de la nouvelle grande région Occitanie. Ainsi, l'AG a initié des travaux d'harmonisation des outils de suivi et de performance des deux PDR. C'est dans ce contexte qu'elle a décidé en 2017 de se faire accompagner par un prestataire externe pour harmoniser les plans d'évaluation des deux PDR qui fournissent désormais un cadre commun stratégique, opérationnel et financier tout en conservant les spécificités stratégiques des deux PDR.

Ce plan d'évaluation harmonisé, non encore validé au 31/12/2017, sera intégré dans une révision du PDR en 2018 (modification de la section 9).

A titre indicatif, la liste des évaluations qui pourront être menées sur le programme 2014-2020 est présentée en annexe 7.

Par ailleurs, comme précisé dans le RAMO 2017, l'AG a décidé d'anticiper le prochain RAMO renforcé en 2019 et a également fait appel à un prestataire externe pour l'élaboration d'un guide méthodologique et d'un référentiel d'évaluation permettant de répondre aux 30 QEC et présentant des critères de jugements et indicateurs additionnels spécifiques au PDR LR.

Estimation du coût FEADER de la mise en œuvre de l'évaluation

Intitulé de l'évaluation	Coût total (Prévisionnel)
Eval 1 : Impacts du programme sur la mise en place de nouvelles techniques et savoir-faire, sur la montée en compétences des acteurs	50 000 € HT
Eval 2 : Impacts du programme sur la viabilité des exploitations et valeur ajoutée des productions (Modernisation, transformation, SIQO)	80 000 € HT
Eval 3 : Impacts du programme sur la protection des écosystèmes (biodiversité, eau et sols) et résilience face au changement climatique (utilisation efficiente des ressources et nouvelles pratiques diminuant les GES)	80 000 € HT
Eval 3 bis : Impacts du programme sur la gestion de la filière bois et forêt	50 000 € HT
Eval 4 : Impacts du programme sur le développement des territoires ruraux	80 000 € HT
Eval 5 : Impacts du Réseau Rural Régional	25 000 € HT
Eval 6 : Impacts du programme sur l'emploi	100 000 € HT
Eval 7 : Impacts des mesures de soutien à la CAB et au MAB	80 000 € HT
Eval 8 : Mise en œuvre du programme	50 000 € HT
Eval 9 : Impacts et résultats de la mise en œuvre d'instruments financiers	80 000 € HT
TOTAL COUT (PREVISIONNEL)	675 000 € HT

Annexe7-PlanEval

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Comme indiqué en section 2.a), un travail d'harmonisation des plans d'évaluation a été conduit en 2017. Durant cette période, l'AG n'a donc pas lancé de travaux d'évaluation du PDR LR.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Comme précisé dans les deux derniers RAMO (2016 et 2017) : Pour le FEADER, et nationalement, le travail de récolte des données s'appuie en premier lieu sur les outils de l'Agences de Services et de Paiements : ISIS et OSIRIS. En effet, ces outils permettent d'instruire l'ensemble des données relatives aux aides, et d'être ensuite valorisés dans un autre outil (ValOsirirs). Ces outils sont indispensables pour assurer un bon suivi de la mise en œuvre et pour récolter un grand nombre de données sur le FEADER et l'impact des actions menées dans le cadre du PDR Languedoc Roussillon 2014-2020.

Ces outils sont toujours indisponibles dans leur version complète, et ne permettent donc pas d'assurer une remontée correcte des indicateurs. Afin de pallier ces difficultés de démarrage dans la mise en œuvre du FEADER, les Autorités de Gestions se sont organisées pour assurer le paramétrage des outils d'instruction via plusieurs moyens :

1. L'ODR : Les autorités de gestion ont continué de mobiliser l'Observatoire du Développement Rural (ODR) qui travaillait déjà sur l'évaluation ex-post du PDRH 2007-2013. L'ODR est en capacité également de faire des croisements de données avec d'autres bases de données telles que celles du SSP, ou de la MSA.

Cette problématique nationale peut être quelque peu compensée au niveau régional par des outils de suivi en propre mais ne permet pas aujourd'hui de collecter de la donnée pour les mesures surfaciques dont le logiciel de récolte de données n'est pas géré par la Région.

2. Le GTSE (Groupe de Travail Suivi Evaluation) : Le GTSE, lancé en 2014, permet aux autorités de gestion de travailler ensemble avec le MAAF et l'ASP sur l'optimisation de la récolte de données. Les problématiques y sont abordées en lien avec les acteurs du système pour les résoudre au plus vite, de manière mutualisée et en lien avec les besoins de suivi et d'évaluation. Ainsi, les autorités de gestion, à travers ce GTSE, travaillent également à une même interprétation des données afin de faire remonter des valeurs comparables entre PDR.

3. Le GT VALO (Groupe de Travail Valorisation des données) : Ce groupe de travail, permet également aux autorités de gestion de travailler ensemble avec le MAAF et l'ASP sur l'outil OSIRIS et VALOSIRIS pour retraduire les besoins d'un point de vue technique et alimenter les RAMO notamment.

4. De plus, l'AG a décidé de se doter d'un outil de suivi et de pilotage de la programmation propre à sa logique d'intervention. Elle a confié le développement de cet outil au cabinet Edater.

Ainsi pour le présent RAMO 2018, l'AG a effectué le rattrapage mentionné précédemment et dispose désormais d'une extraction Valosiris plus fourni où les services instructeurs ont pu renseigner les indicateurs inscrits au plan des indicateurs du PDR.

Enfin, pour les données d'engagements et paiement : Par soucis de fiabilité des données, de disponibilité et de comparaison entre PDR, nous avons utilisé les données issues de l'organisme payeur (ASP), du logiciel de paiement OSIRIS et VALOSIRIS, ainsi que les données de l'ODR pour les données relevant des mesures surfaciques.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Aucune évaluation réalisées au 31/12/2017

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

L'AG a engagé en 2017 une modification du Plan d'évaluation du PDR Languedoc Roussillon qui sera intégrée dans la révision annuelle 2018. (Voir section 2b).

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC)¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	597 112 652,00	68,20	30,58

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feeder visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feeder]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	597 112 652,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	597 112 652,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feeder	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours]	[Jours]	Observations

Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Plusieurs réseaux sont aujourd'hui opérationnels mais dans des états de progression variés, notamment du fait de la fusion de Régions.

Les Réseaux régionaux ont un rôle important à tenir dans l'articulation des thèmes de travail, dans l'alimentation du plan d'actions du RRN par l'expression des besoins d'accompagnement des réseaux régionaux.

Le Réseau Rural Régional n'a toujours pas été mis en œuvre à l'échelle des PDR d'Occitanie. Une feuille de route a cependant été travaillée pour le mettre en place d'ici à la fin de l'année 2018. Ce report supplémentaire doit permettre d'articuler au mieux les travaux du réseau rural régional avec les instances permanentes de concertation mises en place par la Région : Assemblée des territoires, Parlement de la Mer, Parlement de la Montagne.

Toutefois, au vu de l'importance de la mise en réseau des acteurs réunis au sein des GAL LEADER, la Région a engagé des travaux dès 2017 des travaux de mise en réseau des GAL LEADER (partage d'expériences, ouverture d'une plateforme informatique partagée, appui réglementaire). La Région a, par ailleurs été un partenaire très engagé de l'accueil du premier séminaire du Réseau Rural National sur la coopération au Grau du Roi en décembre 2017. La Région a notamment mobilisé le réseau des GAL d'Occitanie pour l'accueil du séminaire (GAL Vidourle Camargue, GAL Garrigues et Costières de Nîmes) et les visites sur sites. Enfin, un séminaire sur la Coopération a été organisée par la Région Occitanie à destination de l'ensemble des GAL d'Occitanie le 24 mai dernier.

La réorganisation de l'échelon régional avec la fusion des régions, ainsi que le retard de démarrage des programmes, ont incité à orienter les priorités de démarrage opérationnel du programme vers les bénéficiaires potentiels, ainsi qu'à envisager une mise en œuvre du Réseau Rural Régional à l'échelle du nouveau territoire régional en coordination des deux PDR, à savoir un réseau rural régional OCCITANIE.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

cf section 4 point a-1.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

La Région Occitanie, en tant qu'autorité de gestion du programme opérationnel Languedoc-Roussillon, coordonne la mise en œuvre des actions d'information et de communication.

A ce titre, la stratégie régionale de communication interfonds a été adoptée le 29 Mai 2015 et se base sur trois objectifs principaux :

- informer les bénéficiaires potentiels des possibilités de financement
- assurer la publicité du rôle et des réalisations de l'Union européenne auprès des citoyens
- assurer la transparence de l'utilisation des fonds

Cette stratégie se décline en plans d'action annuels qui viennent la compléter et préciser les réalisations planifiées sur l'année à venir.

Pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie de communication à dimension interfonds européens, la Région Occitanie fait appel au Comité de pilotage de la communication, consulté pour la préparation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des actions du plan annuel d'information et de communication. Ce COPILCOM réunit les services de la Région et de l'Etat, les conseils départementaux, les centres Europe Direct ainsi que les partenaires pertinents pour la mise en œuvre de la stratégie de communication.

Ainsi, le 26 octobre 2017 s'est réuni le 1er COPIL COM à l'échelle Occitanie.

Ce COPIL constitue le relais de l'Autorité de Gestion qui impulse une dynamique de communication à l'ensemble des partenaires impliqués (Etat, Conseils départementaux, CIED...). L'accentuation de la communication autour des fonds européens a été un élément central de ce COPIL pour :

- Rendre visible les actions de l'Europe en Occitanie
- Rendre visible la Région Occitanie auprès de Bruxelles

En même temps, ont été abordés les sujets suivants :

- la nouvelle stratégie de communication de la Région Occitanie
- les actions réalisées par le partenariat
- les actions programmées

Afin de sonner naissance à cette nouvelle stratégie de communication, la Région a lancé un marché « Conseil et Accompagnement à la conception et à la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de communication Interfonds des Programmes Européens en Occitanie 2014-2020 » divisé en 3 Lots et ayant permis l'action de 3 prestataires pour accompagner la Région.

Par ailleurs, le Site Internet Europe en Occitanie (www.europe-en-occitanie.eu) va être retravaillé afin qu'il soit :

- Synthétique et simple d'utilisation
- Pédagogique et compréhensible pour tous
- Centré sur l'utilisateur
- Site de référence sur les fonds européens en Occitanie
- Valoriser l'action de l'UE en région

Ce nouveau site sera sans doute mis en service au 1er semestre 2018.

Le joli mois de l'Europe – Mai 2017

Pendant tout le mois de mai, de nombreux partenaires associatifs et institutionnels organisent des événements sur l'Europe et son action en Occitanie. Le Joli Mois de l'Europe en Occitanie propose le programme de ces événements dans notre région : spectacles, café-débats, concerts, expositions, dégustations, villages européens.... Chacun à sa manière évoque l'Europe dans notre quotidien et il y en a pour tous les goûts.

Le programme, édité en ligne, listait tous les types de manifestations - spectacles, expositions, balades, animations, rencontres professionnelles - destinées à tous les publics - grand public, professionnels et presse.

Le Joli Mois de l'Europe est organisé en Occitanie par les partenaires gestionnaires des programmes européens régionaux : la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, l'Etat et l'ensemble du partenariat

En 2017, l'action a été menée à l'échelle de la Région Occitanie et a permis la réalisation de 202 événements sur le territoire régional.

Comités de suivi Interfond de mai 2017

En 2017, deux Comité de Suivi inter fonds ont été organisés :

- Le 23 février 2017 : la session plénière a été organisée autour de 3 tables rondes sur les sujets suivants : *Relever le défi de l'emploi dans la région la plus attractive de France et Apporter aux jeunes, aux salariés, aux entreprises et aux demandeurs d'emploi les compétences adaptées à une société et une économie en mouvement / Déployer l'Innovation sous toutes ses formes et la Performance Economique dans tous les Territoires/ Une région exemplaire pour la transition écologique et énergétique.* Le FEADER y a été largement représenté puisque 5 projets accompagnés par les Programmes de Développement Rural Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées, ont été présentés par les porteurs de projets lors de ces tables rondes : un projet hydraulique pérennisant de l'irrigation de 500 hectares d'arbres fruitiers (ASA du canal de la Plaine et de la Lentilla), un projet

accompagné par des Mesures Agro-Environnementales (MAET) ayant permis la reconquête de 64 hectares (Syndicat Mixte du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves), un projet PEI travaillant sur des solutions innovantes permettant de réduire la mortalité des agneaux en les rendant plus robustes (Coop de France Midi-Pyrénées), un projet de formation ayant permis près de 650 actions de formation, auprès de plus de 5300 stagiaires (VIVEA, Fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant) et enfin un projet d'installation en viticulture dans l'Aude (EARL Loisirs Cantalauze).

En amont de ce CRS, le 22 février 2017, s'est tenue la réunion annuelle 2016 qui n'avait pu se tenir avant la fin de l'année 2016 et lors de laquelle ont particulièrement été abordés les points suivants :

- Points d'information – services de la Commission européenne : Constats des audits et taux d'erreur

- Etat d'avancement du PDR à la date de la réunion : Suivi financier, Suivi par rapport aux cibles des indicateurs , Bilan sur le lancement des opérations et constats sur la sélection des projets, Eventuelles difficultés de mise en œuvre par mesure : actions correctives réalisées/ à réaliser, Situation des outils nécessaires au paiement, Perspectives PEI – groupes opérationnels - rappel de la demande d'information (via SFC)

- Modifications 2017 envisagées à cette date :

- Rapport d'activité et évaluations :

- Le second comité de suivi interfonds de l'année 2017 s'est déroulé les 6 et 7 décembre 2017, donc sur 2 jours avec une session technique, la rencontre annuelle et une visite de projet. La séance technique a permis d'aborder les points suivants : Révision 2017 du PDR, retour sur le 1er RAMO renforcé présenté en juin 2017, · Avancement de la programmation et des paiements, point d'avancement et d'actualité sur LEADER et FOSTER. S'est donc également tenue la rencontre annuelle de 2017 ayant permis d'aborder les points suivants : Organisation de la région / Ressources pour gérer le PDR : évolution, Etat d'avancement du PDR 2014 -2020 (Financier, Indicateurs du plan d'indicateurs, Indicateurs de performance, Bilan sur le lancement des TO et constats sur la sélection des projets, Eventuelles difficultés), Etat des lieux des modifications des PDR en cours et perspectives, Retour sur RAMO 2016, Autres évaluations, Avancement Foster, Actions du Réseau Régional de Développement rural et autres actions d'information et publicité, Etat des lieux du PEI, Présentation sur la communication "L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture ».

En parallèle de cette séance technique, une visite a été organisée sur l'exploitation viticole de M. Allais Axel, dans le Gard. Il s'agissait d'un dossier d'investissement (intercep) pour la gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau.

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	17-04-2015
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Oui
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Oui
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-11-2015

Liste des instruments financiers

Nom de l'instrument financier	Type d'instrument financier	Fonds de fonds associé
FOSTER TPE PME	Fund of funds	

I. Identification of the programme and priority or measure from which support from the ESI Funds is provided (Article 46(2)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
1. Priority axes or measures supporting the financial instrument, including fund of funds, under the ESI Fund programme.	
1.1 Reference (number and title) of each priority axis or measure supporting the financial instrument under the ESI Fund programme	M04 - Investments in physical assets (art 17) M06 - Farm and business development (art 19) M08 - Investments in forest area development and improvement of the viability of forests (art 21-26)
2. Name of ESI Fund(s) supporting the financial instrument under the priority axis or measure	EAFRD
3.01 Amount of ESI Fund committed in the Funding Agreement to the individual focus areas(s) referred to in art 5 of 1305/2013 by measure	M04 / 2A: 3,307,500.00 M04 / 3A: 6,142,500.00 Total: 9,450,000.00
3.1. Amount of ESI Funds committed to this thematic objective	T03: 9,450,000.00 Total: 9,450,000.00
4. other ESI Fund programmes providing contribution to the financial instrument	
4.1. CCI number of each other ESI Fund programme providing contributions to the financial instrument	2014FR06RDRP091
30. Date of completion of the ex ante assessment	Apr 7, 2015
31. Selection of bodies implementing financial instrument	
31.1. Has selection or designation process already been launched	Yes
II. Description of the financial instrument and implementation arrangements (Article 46(2)(b) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
5. Name of the financial instrument	FOSTER TPE PME
6. Official address/place of business of the financial instrument (name of the country and city)	37B Avenue JF Kenedy, L2968 Luxembourg
7. Implementation arrangements	
7.1. Financial instruments set up at Union level, managed directly or indirectly by the Commission referred to in Article 38(1)(a) of Regulation (EU) No 1303/2013, supported from ESI Fund programme contributions	No
7.1.1. Name of the Union-level financial instrument	
7.2. Financial instrument set up at national, regional, transnational or cross-border level, managed by or under the responsibility of the managing authority referred to in Article 38(1)(b), supported from ESI	Investment in the capital of existing or newly created legal entities

Fund programme contributions under point (a), (b) and (c) of Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013	
8. Type of the financial instrument	Fund of funds
10. Legal status of the financial instrument, pursuant to Article 38(6) of Regulation (EU) No 1303/2013 (for financial instruments referred to in Article 38(4)(b) only): fiduciary account opened in the name of the implementing body and on behalf of the managing authority or separate block of finance within a financial institution	Separate block of finance
III. Identification of the body implementing the financial instrument as referred to in Articles 38(1)(a), 38(4)(a), (b) and (c) of Regulation (EU) No 1303/2013, and the financial intermediaries referred to in Article 38(5) of Regulation (EU) No 1303/2013 (Article 46(2)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
11. Body implementing the financial instrument	
11.1. Type of implementing body pursuant to Article 38(4) of Regulation (EU) No 1303/2013 (a) existing or newly created legal entity dedicated to implementing financial instruments; (b) a body entrusted with the implementation task or (c) managing authority underwriting implementation task directly (for loans or guarantees only)	European Investment Fund
11.1.1. Name of the body implementing the financial instrument	Fonds Européen d'investissement
11.1.2. Official address/place of business (country and town name) of the body implementing the financial instrument	37B Avenue JF Kenedy, L2968 Luxembourg
12. Procedure of selecting the body implementing the financial instrument: award of a public contract; other procedure	Designation of the EIB, EIF or international financial institutions
12.1. Description of the other procedure of selecting the body implementing the financial instrument	
13. Date of signature of the funding agreement with the body implementing the financial instrument	Nov 27, 2015
IV. Total amount of programme contributions, by priority or measure, paid to the financial instrument and management costs incurred or management fees paid (Article 46(2)(d) and (e) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
14. Total amount of programme contributions committed in the funding agreement (in EUR)	
14.1. out of which ESI Funds contributions (in EUR)	
14.1.1. out of which ERDF (in EUR) (optional)	
14.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR) (optional)	
14.1.3. out of which ESF (in EUR) (optional)	
14.1.4. out of which EAFRD (in EUR) (optional)	
14.1.5. out of which EMFF (in EUR) (optional)	
15. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument (in EUR)	

15.1. out of which amount of ESI Funds contributions (in EUR)	
15.1.1. out of which ERDF (in EUR)	
15.1.2. out of which Cohesion Fund (in EUR)	
15.1.3. out of which ESF (in EUR)	
15.1.4. out of which EAFRD (in EUR)	
15.1.5. out of which EMFF (in EUR)	
15.2. out of which total amount of national co-financing (in EUR)	
15.2.1. out of which total amount of national public funding (in EUR)	
15.2.2. out of which total amount of national private funding (in EUR)	
16. Total amount of programme contributions paid to the financial instrument under Youth Employment Initiative (YEI) (in EUR)	
17. Total amount of management costs and fees paid out of programme contributions (in EUR)	
17.1. out of which base remuneration (in EUR)	
17.2. out of which performance-based remuneration (in EUR)	
18. Capitalised management costs or fees pursuant to Article 42(2) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant only for final report) (in EUR)	
19. Capitalised interest rate subsidies or guarantee fee subsidies pursuant to Article 42(1)(c) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant to final report only) (in EUR)	
20. Amount of programme contributions for follow-on investments in final recipients pursuant to Article 42(3) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
21. Contributions of land and/or real estate in the financial instrument pursuant to Article 37(10) of Regulation (EU) No 1303/2013 (relevant for final report only) (in EUR)	
VI. The performance of the financial instrument, including progress in its set-up and in selection of bodies implementing the financial instrument (including the body implementing a fund of funds) (Article 46(2)(f) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
32. Information whether the financial instrument was still operational at the end of the reporting year	Yes
32.1. If the financial instrument was not operational at the end of the reporting year, date of the winding-up	
VII. Interest and other gains generated by support from the ESI Funds to the financial instrument, programme resources paid back to financial instrument from investments as referred to in Articles 43 and 44, and the value of equity investments with respect to previous years (Article 46(2)(g) and (i) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
35. Interest and other gains generated by payments from ESI Funds to the financial instrument (in EUR)	
37. Amounts of resources reused which were paid back to the financial	

instrument and are attributable to ESI Funds	
37.1. out of which amounts paid for preferential remuneration of private investors operating under the market economy principle who provide counterpart resources to the support from the ESI Funds to the financial instrument or who co-invest at the level of final recipient (in EUR)	
37.2. out of which amounts paid for the reimbursement of management costs incurred and payment of management fees of the financial instrument (in EUR)	88,524.00
VIII. Progress in achieving the expected leverage effect of investments made by the financial instrument and value of investments and participations (Article 46(2)(h) of Regulation (EU) No 1303/2013)	
38. Total amount of other contributions, outside ESI Funds, raised by the financial instrument (EUR)	
38.1. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds committed in the funding agreement with the body implementing the financial instrument (in EUR)	
38.2. Total amount of other contributions, outside the ESI Funds paid to the financial instrument (in EUR)	
38.2.1. out of which public contributions (EUR)	
38.2.2. out of which private contributions (EUR)	

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017					1,72
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					170,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C	T3: nombre total de participants formés en vertu de l'article 14 du règlement (UE) n° 1305/2013 (domaine prioritaire 1C)	2014-2017					1 675,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2017	4,09	112,05	4,79	131,22	3,65	
		2014-2016	2,91	79,72	0,31	8,49		
		2014-2015	0,15	4,11	0,15	4,11		
	Pourcentage des exploitations bénéficiant directement ou indirectement (via les CUMA) des investissements soutenus dans le développement ou la modernisation (%)	2014-2017				2,07	24,30	8,52
		2014-2016				2,07	24,30	
		2014-2015				1,00	11,74	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	34 329 181,67	43,64	11 971 868,01	15,22	78 673 014,22	
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	234 491,68	14,90	0,00	0,00	1 573 809,00	
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	1 573 809,00	
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2017			0,00	0,00	1 340,00	
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017						
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	30 207 623,22	49,30	11 627 242,40	18,98	61 269 841,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					175 056 689,00	
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			9 414 266,27	17,20	54 738 095,00	
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			350,00	31,11	1 125,00	
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 458 060,18	16,83	344 625,61	3,98	8 662 698,00	
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					24 286 281,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 588 049,69	71,46			2 222 222,22	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	840 956,90	17,01	0,00	0,00	4 944 444,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017						

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2017	1,55	37,91	1,37	33,51	4,09
		2014-2016	1,54	37,67	0,62	15,17	
		2014-2015	0,44	10,76	0,82	20,06	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	17 596 713,69	35,82	8 997 219,25	18,32	49 119 048,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	862 648,17	11,32	481 876,75	6,32	7 619 048,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					19 047 619,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			87,00	10,98	792,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	16 734 065,52	40,32	8 515 342,50	20,52	41 500 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					41 500 000,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			8 515 342,50	20,52	41 500 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			421,00	33,41	1 260,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2017	0,06	46,23			0,13
		2014-2016					
		2014-2015	0,01	7,71			
	% d'entreprises agro-alimentaires bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements liés à la transformation et commercialisation de produits agricoles (%)	2014-2017			3,50	25,27	13,85
		2014-2016			0,24	1,73	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	22 729 911,46	46,90	6 887 443,41	14,21	48 466 508,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	932 372,71	23,32	268 950,00	6,73	3 998 254,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017					40,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	21 797 538,75	50,27	6 618 493,41	15,27	43 357 143,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					123 877 551,00
M04.1 M04.2	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			44,00	25,88	170,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			1 111 111,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					

Priorité P4

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
P4	T8: pourcentage des forêts ou autres zones boisées sous contrats de gestion soutenant la biodiversité (domaine prioritaire 4A)	2014-2017			6,04	96,64	6,25
		2014-2016			0,39	6,24	
		2014-2015					
	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017			7,64	100,11	7,63
		2014-2016					
		2014-2015					
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2017					7,70
		2014-2016			0,63	8,18	
		2014-2015			0,63	8,18	
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2017			12,21	122,82	9,94
		2014-2016			2,80	28,16	
		2014-2015			2,80	28,16	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	281 638 320,48	48,05	229 168 509,85	39,10	586 101 192,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00			904 762,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	12 520 431,17	54,03	3 283 452,82	14,17	23 173 016,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					38 621 693,00
M04.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	40,00
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	11 124 762,98	37,43	1 941 980,62	6,53	29 722 222,00
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	60,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	6 832 778,28	59,44	798 967,61	6,95	11 496 190,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			798 967,61	7,06	11 317 460,00
M08.3	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			12,00	6,00	200,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	178 730,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	32 431 272,01	31,25	13 580 553,61	13,09	103 780 712,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			125 273,44	357,92	35 000,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	12 636 661,48	16,41	3 431 872,00	4,46	77 000 000,00
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			12 719,12	35,66	35 667,00

M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			5 166,76	28,97	17 833,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,00
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	206 092 414,56	60,63	206 131 683,19	60,65	339 890 957,00
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			409 704,80	215,63	190 000,00
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			21 027,93	210,28	10 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00		0,00		0,00

Domaine prioritaire 5A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2017					26,34
		2014-2016			3,29	12,49	
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	6 347 457,77	11,80	4 482 642,19	8,33	53 793 651,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	6 347 457,77	11,80	4 482 642,19	8,33	53 793 651,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					78 511 905,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					16 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			20,00	23,53	85,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00		0,00		0,00

Domaine prioritaire 5B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5B	T15: total des investissements (€) dans l'efficacité énergétique (domaine prioritaire 5B)	2014-2017	1 040 177,17	46,56	256 723,12	11,49	2 234 127,00
		2014-2016	936 697,56	41,93	137 097,68	6,14	
		2014-2015	25 747,34	1,15	51 494,68	2,30	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	482 638,32	54,01	193 955,69	21,70	893 651,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	482 638,32	54,01	193 955,69	21,70	893 651,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					2 234 127,00
M04.1 M04.2 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			7,00	28,00	25,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	T19: pourcentage des terres agricoles et forestières sous contrats de gestion contribuant à la séquestration et à la conservation du carbone (domaine prioritaire 5E)	2014-2017			11,47	824,54	1,39
		2014-2016					
		2014-2015					
	% de terres forestières contribuant à la séquestration ou à la conservation du carbone (TO 8.5) (%)	2014-2017					0,06
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	30 320 348,46	121,68	21 754 025,38	87,30	24 918 253,72
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 104 659,58	57,27	527 565,23	9,73	5 420 635,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					5 753 968,25
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	521 780,00	15,98			3 265 873,02
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 310 576,06	45,22	586 013,35	20,22	2 898 412,70
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			297 385,63	10,26	2 898 412,70
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			15,00	12,50	120,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	24 252 069,50	181,89	20 640 446,80	154,80	13 333 333,00
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			72 052,84	240,18	30 000,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 131 263,32		0,00		0,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2017			1,00	10,00	10,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 153 848,31	14,59	320 000,00	4,05	7 906 349,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	1 174 603,00
M01.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	269 841,27
M01.1	O12 - Nombre de participants aux formations	2014-2017			0,00	0,00	335,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00		
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	574 366,80	16,34	0,00	0,00	3 515 873,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					10 045 351,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			0,00	0,00	15,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	579 481,51	18,02	320 000,00	9,95	3 215 873,00
M08	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017					40,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			320 000,00	9,95	3 215 873,00
M08.6	O2 - Total des investissements	2014-2017			400 000,00	4,98	8 039 683,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2017					156,00	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2017						1,30
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2017				44,44	135,65	32,76
		2014-2016				44,44	135,65	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	5 063 334,29	7,58	1 416 514,27	2,12	66 776 190,43	
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	28 153,13	1,48	1 904 762,00	
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					2 721 088,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	473 151,08	24,53	0,00	0,00	1 928 571,43	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2017			0,00	0,00	35 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	9,00	
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 059 112,44	13,33	0,00	0,00	7 942 857,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	3 531 070,77	6,42	1 388 361,14	2,52	55 000 000,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2017			1 193 629,00	135,64	880 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2017			16,00	114,29	14,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					237 500,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					39 762 500,00	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017					2 500 000,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			1 388 361,14	11,11	12 500 000,00	

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP091	Annexe financière (systèmes)	29-06-2018		Ares(2018)3473870	3440280557	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP091_fr.pdf	29-06-2018	nazouzfa
Résumé à l'attention des citoyens 2017	Résumé à l'intention des citoyens	25-06-2018		Ares(2018)3473870	1769837861	Résumé à l'attention des citoyens 2017	29-06-2018	nazouzfa

